

Résumé

Les impôts sur la consommation se composent généralement des *impôts généraux sur les biens et services* (« impôts généraux sur la consommation »), qui englobent la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et son équivalent dans plusieurs pays (la taxe sur les biens et services, ou TPS), les taxes sur les ventes et d'autres impôts généraux sur les biens et services ; et les *impôts sur les biens et services déterminés*, qui recouvrent essentiellement les droits d'accise, les droits de douane et à l'importation, ainsi que les taxes sur certains services (comme sur les assurances ou les opérations financières).

En 2014, les impôts sur la consommation ont représenté 30.5 % du total des recettes fiscales dans les pays de l'OCDE en moyenne. Si la part du total des impôts sur la consommation (impôts généraux sur la consommation plus impôts sur les biens et services déterminés) en pourcentage des recettes fiscales totales est restée relativement stable depuis 1975, leur composition a radicalement changé. Au fil du temps, les pays de l'OCDE ont développé l'usage des impôts généraux sur la consommation. Depuis 1965, la part de ces impôts en pourcentage du PIB dans les pays de l'OCDE a plus que doublé, passant de 3.2 % à 7.0 %. Ils génèrent désormais 20.7 % des recettes fiscales totales en moyenne, contre 11.9 % en 1965. La TVA est devenue la principale source d'impôts généraux sur la consommation, représentant en moyenne 6.8 % du PIB et 20.1 % du total des recettes fiscales dans les pays de l'OCDE en 2014. Bien que les recettes tirées des impôts généraux sur la consommation aient baissé entre 2005 et 2009, sous l'effet de la crise économique mondiale, elles ont désormais renoué avec leurs niveaux d'avant la crise, essentiellement grâce au relèvement du taux normal de la TVA dans de nombreux pays. À l'inverse, les recettes générées par les impôts sur les biens et services déterminés, majoritairement composés de droits d'accise, ont diminué en pourcentage du PIB (de 5.6 % en 1965 à 3.3 % en 2014) et en pourcentage de l'ensemble des recettes fiscales (de 24.3 % en 1965 à 9.6 % en 2014).

Principales tendances

- Les recettes provenant de la TVA atteignent un niveau record dans les pays de l'OCDE, puisqu'elles représentent 6.8 % du PIB et 20.1 % du total des recettes fiscales en moyenne (à l'exclusion des États-Unis qui n'ont pas de régime de TVA), contre respectivement 6.6 % du PIB et 19.8 % du total des recettes fiscales en 2012. Les recettes de TVA ont progressé en pourcentage du PIB dans 22 des 34 pays de l'OCDE dotés d'un système de TVA, et ont légèrement baissé dans 5 pays par rapport à 2012.
- Les taux normaux de la TVA dans la zone OCDE ont culminé à 19.2 % en moyenne en 2015 et sont restés stables depuis lors. 10 pays de l'OCDE appliquent désormais un taux normal de TVA supérieur à 22 %, contre seulement 4 en 2008. Le taux normal moyen dans les 22 pays de l'OCDE qui sont membres de l'Union européenne (21.7 %) est bien supérieur à la moyenne de l'OCDE.
- Les pays misent de plus en plus sur des mesures d'élargissement de l'assiette pour mobiliser des recettes de TVA supplémentaires, notamment en relevant les taux réduits et/ou en restreignant leur champ d'application, conformément aux recommandations de l'OCDE.

- La plupart des pays de l'OCDE ont pris ou annoncé des mesures visant à prélever une TVA sur le volume sans cesse croissant de ventes en ligne réalisées par des vendeurs à l'étranger, conformément aux Principes directeurs internationaux pour la TVA/TPS et au Rapport sur l'Action 1 du projet BEPS intitulé *Relever les défis fiscaux posés par l'économie numérique*.
- Les Principes directeurs internationaux pour la TVA/TPS constituent la première norme mondiale pour l'application de la TVA aux échanges internationaux. Achetés en 2015, ils ont été entérinés par plus de 100 pays, juridictions et organisations internationales lors du Forum mondial sur la TVA organisé par l'OCDE en novembre 2015. Ils ont été adoptés en tant que Recommandation par le Conseil de l'OCDE en septembre 2016.
- Aujourd'hui, la charge fiscale totale sur les cigarettes dépasse 50 % du prix à la consommation dans pratiquement tous les pays de l'OCDE, et atteint 80 %, voire plus, dans 10 pays. Les pays ont de plus en plus fréquemment recours aux droits d'accise pour influencer le comportement des consommateurs.

Principaux résultats

- De nombreux pays de l'OCDE continuent d'appliquer des taux réduits à une large gamme de produits, comme les biens et services de première nécessité, les produits pharmaceutiques et les services de santé, les manifestations sportives et culturelles, etc. afin d'atteindre des objectifs tenant à l'équité ou des objectifs autres que la redistribution des revenus (soutien de projets culturels, promotion d'activités locales à fort coefficient de main-d'œuvre ou correction d'externalités environnementales ou autres). Ils le font malgré des éléments qui montrent que l'utilisation de taux réduits n'est pas un moyen efficace d'atteindre des objectifs de redistribution ou les autres objectifs mentionnés ci-dessus. Ils continuent également de recourir massivement aux exemptions à des fins de redistribution (exemptions en faveur des services de santé de base, des œuvres de bienfaisance et de l'éducation, par exemple) et pour les activités considérées comme difficiles à taxer (les services financiers, par exemple).
- Le ratio des recettes de TVA (RRT) pour les pays de l'OCDE révèle qu'il existe une marge de manœuvre pour accroître l'efficacité du régime de TVA. Le RRT fournit une mesure comparative de l'effet des exemptions et des taux réduits sur les recettes fiscales et sur la capacité des pays à mobiliser l'assiette potentielle de la TVA. Ce ratio correspond au rapport entre les recettes de la TVA effectivement collectées et celles qui auraient théoriquement été obtenues si la TVA avait été appliquée au taux normal à la totalité de l'assiette dans un régime de TVA sans aucune exonération. À l'échelle de l'OCDE, le RRT moyen non pondéré est resté relativement stable à 0.56 en 2014, contre 0.55 en 2012, ce qui signifie que 44 % des recettes potentielles de TVA ne sont pas collectées. Bien qu'il faille interpréter le RRT avec prudence et que l'érosion de l'assiette puisse être causée par divers facteurs, cette estimation du RRT donne à penser qu'il existe une marge considérable d'augmentation des recettes en améliorant l'efficacité du système de TVA.
- La part des droits d'accise dans le total des recettes fiscales subit une longue érosion depuis 1965, lorsqu'ils représentaient 14.2 % en moyenne, contre 7.6 % en 2014. Les droits d'accise sont de plus en plus utilisés pour influencer le comportement des consommateurs, notamment pour lutter contre la pollution au moyen de taxes sur les carburants automobiles et pour améliorer la situation sanitaire en alourdissant la fiscalité des produits du tabac.
- La fiscalité des véhicules est elle aussi de plus en plus employée pour influencer le comportement des consommateurs et encourager l'utilisation de véhicules peu polluants. En 2016, plus des trois quarts des pays de l'OCDE appliquaient des réductions de taxe ou des exemptions au titre de l'acquisition ou de la possession/l'usage de véhicules en fonction de critères environnementaux ou de consommation de carburant.



Extrait de :

Consumption Tax Trends 2016

VAT/GST and excise rates, trends and policy issues

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/ctt-2016-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2017), « Résumé », dans *Consumption Tax Trends 2016 : VAT/GST and excise rates, trends and policy issues*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/ctt-2016-2-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.